

30^{ème} TOURNOI NATIONAL D'AVIGNON

RÈGLEMENT

Numéro d'Homologation : en cours d'homologation

Dimanche 13 septembre 2026

Clôture des inscriptions le samedi 12 septembre 2026 à 12h

Cosec Saint Chamand – 1 avenue Elsa Triolet – 84000 AVIGNON

Directeur du tournoi

M. GAUTIER Sylvestre - 06.21.31.61.87

Engagements (par Internet uniquement)

<https://www.ppcavignonnais.fr>

Juges Arbitres

M. RAOUL Etienne – 844950 – JA 3

M. RINCON Vincent – 091019 – JA 3

Mme Alexis MILON – 2718536 – JA 1

Article 1 – Définition : Tournoi National (catégorie B)

Le Tournoi d'Avignon est une compétition de Tennis de Table organisée par le Ping Pong Club Avignonnais, et destinée aux joueurs licenciés à la FFTT, valides et invalides, venant de toute la France, hormis les poussins.

Ce tournoi homologué est régi en application des règlements fédéraux.

Les résultats seront comptabilisés pour le calcul des classements, sauf pour le tableau Handicap.

Article 2 – Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2026/2027.

Article 3 – Matériel et condition générales

La compétition se déroulera sur 27 tables homologuées par l'ITTF. Les balles, homologuées ITTF, seront fournies par les joueurs. Une tenue sportive conforme aux règles du jeu est exigée. Aucune interruption ne sera établie.

Une buvette fonctionnera toute la journée.

Il est formellement interdit de coller des revêtements dans l'enceinte du gymnase.

Article 4 – Droits d'engagements

Les engagements sont limités à 3 tableaux. Le paiement sera réalisé uniquement en ligne, en même temps que l'inscription.

Mode de paiement	1 Tableau	2 Tableaux	3 Tableaux
Paiement en ligne (carte bancaire)	10 €	18 €	26 €

En cas de forfait annoncé avant la limite des inscriptions, le club procèdera au remboursement à hauteur de 98% environ, les frais bancaires n'étant pas remboursés. En delà de la date limite, il n'y aura aucun remboursement. Toute demande d'annulation ou de modification doit être faite à l'adresse etienne.raoul@gmail.com

Un engagement peut être refusé s'il y a dépassement de la capacité du tableau.

Article 5 – Tableaux, horaires et dotations

Ouverture de la salle à 7h00. Le pointage des tableaux débutera une heure avant leur début. Les joueurs doivent avoir pointé au minimum 30 minutes avant le début du tableau.

Les horaires de début de tableau sont indicatifs : en fonction de l'avancement de la compétition, les tableaux prévus à partir de 9h pourront débuter jusqu'à 30 minutes avant l'horaire indiqué ci-dessous.

Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est jugé insuffisant.

La dotation globale est de 2 760 €. Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes recevront leur prix en chèques.

	TABLEAU	DÉBUT	½ FIN.	FINALISTE	VAINQUEUR
A	500 à 699 pts	9h	25 €	50 €	100 €
B	500 à 949 pts	11h	30 €	60 €	120 €
C	500 à 1199 pts	13h	35 €	70 €	140 €
D	500 à 1449 pts	8h	40 €	80 €	160 €
E	500 à 1699 pts	10h	45 €	90 €	180 €
F	500 à 1949 pts	12h	50 €	100 €	200 €
G	Toutes Séries Messieurs	14h	55 €	110 €	220 €
H	Toutes Séries Dames	14h	25 €	50 €	100 €
I	Handicap	15h	40 €	80 €	160 €

Article 6 – Déroulement de la compétition

Les joueurs seront placés en fonction de leur dernier classement officiel.

Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Le tableau final de chaque catégorie est un tableau à élimination directe.

Le tableau I (Handicap) se déroulera sans poules préliminaires.

Dans les poules, le joueur exempt est tenu d'arbitrer. Dans les tableaux et les poules incomplètes, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes s'il n'y a pas d'arbitre disponible.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel sera déclaré forfait.

Les joueurs qui s'engagent dans plusieurs tableaux pourront être appelés à disputer plusieurs parties consécutives dans des tableaux différents. Aucun repos supplémentaire ne leur sera accordé.

Article 7 – Tableau Handicap

Chaque partie se joue en 33 points avec 2 points d'écart. Les joueurs changent de camp lorsque le mieux classé atteint 17 points. Les joueurs ont chacun le droit à un temps morts d'une minute. En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance.

Écart	0 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 à 599	600 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 à 1099	1100 ou plus
Avance	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22

Les joueurs pourront s'inscrire sur place au tableau handicap, éventuellement en 4^{ème} tableau, uniquement s'ils ne sont qualifiés que dans un autre tableau.

Article 8 – Assurances

Le Ping Pong Club Avignonnais décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte. Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 9 – Conditions d'annulation

Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de la disponibilité des locaux municipaux ou de la disponibilité des membres organisateurs.

Article 10 – Tirage au sort

Dans chaque tableau, les poules seront constituées en public après la fin du pointage. Le tirage au sort des tableaux sera effectué à l'issue des poules.

Article 11 – Forfait ou absence

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur la première partie non jouée : il y aura une perte de points classements qui auraient dû être perdus en cas de défaite.